

ANNEXE 51-102A3

DÉCLARATION DE CHANGEMENT IMPORTANT

Rubrique 1 Dénomination et adresse de la société

Arianne Phosphate Inc.
393, rue Racine Est, bureau 200
Chicoutimi (Québec) G7H 1T2

Rubrique 2 Date du changement important

Le 28 septembre 2019

Rubrique 3 Communiqué

Le communiqué a été émis et diffusé par l'entremise de Cision le 1^{er} octobre 2019.

Rubrique 4 Résumé du changement important

Arianne prolonge un prêt de 4 100 000\$

Rubrique 5 Description circonstanciée du changement important

Arianne a annoncé qu'elle prolonge un prêt de 4.1 millions de dollars avec divers tiers prêteurs (le « prêt »).

Le prêt prolongé s'élève à 4 100 000 \$ et portera échéance le 28 septembre 2021. Ce prêt continuera de porter intérêt à un taux de 8% payé sur une base semi-annuelle.

Dans le cadre de l'extension du prêt, la Société a émis des bons de souscription non transférables. Pour chaque tranche de 1 000 \$ en valeur nominale, 1 818 bons de souscription sont émis (pour un total de 7 453 800 bons de souscription). Chaque bon de souscription confère au détenteur le droit d'acheter une action ordinaire de la Société à un prix de 0,55\$ par action pour une période de 2 ans prenant fin le 28 septembre 2021. Ces bons de souscription remplacent ceux émis lors de la l'émission initiale du prêt en septembre et octobre 2016 (voir le communiqué de presse du 28 octobre 2016).

Les titres émis dans le cadre du prêt sont soumis à une période réglementaire de détention de 4 mois et un jour expirant le 28 janvier 2020. Le prêt demeure soumis à l'approbation finale de la Bourse.

Rubrique 6 Application du paragraphe 2 de l'article 7.1 du Règlement 51-102

Sans objet

Rubrique 7 Information omise

Aucune

Rubrique 8 Membre de la haute direction

Jean-Sébastien David

Chef des opérations
Téléphone : 418-549-7316

Rubrique 9 Date de la déclaration

Le 2^{er} octobre 2019